

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du samedi 19 décembre 2020

Le Conseil Municipal de MONTIGNÉ LE BRILLANT s'est réuni à la Mairie le samedi 19 décembre 2020, à 9 heures, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Roger GODIN, Mme Christelle PLANCHENAU, Mme Christine COMMERE, M. Pascal POIRIER, Mme Nathalie BOIZARD, M. Jonathan LEBOURDAIS et M. Joël PLANCHENAU

Absents : Mme Pascale MARAQUIN (pouvoir à Mme FORET-VETTIER)
M. Lionel BEAUFORT
Mme Karine COLLET (pouvoir à M. ou Mme PLANCHENAU)
M. Benjamin GAUTIER (pouvoir à M. TRAVERS)

Nombre de membres : 13
Présents : 9
Absents excusés : 4
Pouvoirs : 3
Quorum atteint : 7

Secrétaire de séance : M. Roger GODIN

Ordre du jour

Citoyenneté – Administratif - Finances :

- Commission communale des impôts directs
- Commission d'examen du RIFSEEP
- Emprunt pour le lotissement
- Révision des tarifs de location de la Salle de Loisirs et de la Salle du Verger au 1er/01/2021
- Fixation du montant des subventions pour le financement des classes découvertes, des sorties et des projets pédagogiques spécifiques au titre de l'année 2021
- Dossiers Dotations 2020 et 2021 : DETR et Plan de relance départemental

Enfance – Jeunesse – Seniors :

- CR réunion des 01 - 04 et 11/12 2020
- CR CCAS
- Mise en place d'une animation jeunesse et Chantiers Argent de poche

Travaux – Urbanisme – Voirie :

- CR commission voirie du 5/12
- CR commission Travaux Urbanisme du 17/12

Vie associative – Communication :

- CR des réunions Communication des 30/11 - 8 et 16/12
- Affichages municipaux (panneau lumineux et mairie)
- Bilan Téléthon
- Vœux de la Municipalité en 2021

Laval Agglo :

- Aides aux commerçants et artisans
- Illuminations de Noël

Questions diverses

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

M. le Maire apporte deux compléments d'informations :

- M. et Mme Dubourg, éleveurs de porcs, et M. et Mme Bordeau, producteurs de légumes bio, s'installeront dans « le petit local » pour des ventes en circuit court.
- L'aide communale aux commerces est prolongée tant que l'ouverture n'est pas autorisée.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

- Droit de Prémption Urbain

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
08/12/2020	Habitation (Faurand Tournaire - Boin)	1 Impasse des Tilleuls	AK 356	446 M ²	Renonciation
10/12/2020	Habitation (SAUVE – LERAY)	Le Bas Chêne	AD 184	1626 M ²	Renonciation

- Devis acceptés :

° Leroy Paysages : pour le sapin d'un montant de 984 € dont 350€ pour le massif d'installation en pied du sapin. La pose et la dépose sont réalisées par l'entreprise Leroy, mais pourront l'être par les agents techniques les années à venir.

2- CITOYENNETE - ADMINISTRATIF – FINANCES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Directeur départemental des Finances Publiques a désigné 12 membres sur une liste de 20 personnes proposées par la Municipalité :

Titulaires : Forêt-Vettier Nathalie, Godin Roger, Planchenault Christelle, Lechanteux Roland, Vilfeu Sylvie et Salmon Christine.

Suppléants : Beaufort Lionel, Maraquin Pascale, Rossignol Aymeric, Duchemin Gilbert, Huaumé Marcel et Genin Christine.

RIFSEEP : NOUVEAU MODE DE CALCUL DES PRIMES DES AGENTS TERRITORIAUX

A la demande de la Préfecture, le Conseil municipal annule l'arrêté et la délibération du 19 novembre, concernant le versement de la prime de fin d'année dans les conditions existantes (dérogation demandée pour 2019 et 2020).

La commission Finances examinera dès janvier le nouveau mode de calcul, (mise en place prévue en 2019) et la situation de chaque agent afin d'intégrer cette prime dans l'ensemble des bonifications perçues.

Malgré tout, cette prime a été versée comme les années précédentes sur le salaire de décembre, avant réception de la demande préfectorale.

EMPRUNT POUR LE LOTISSEMENT

Afin d'assurer le paiement des travaux du lotissement, une ligne de trésorerie de 225000 € a été créée et accordée par la banque. Elle ne peut cependant pas être inscrite au compte administratif. Les ventes réalisées avant fin décembre 2020 étant insuffisantes pour établir l'équilibre budgétaire obligatoire, un emprunt, initialement prévu au budget, est donc nécessaire. Cet emprunt de 225000 €, à court terme, sera à taux variable et pourra être remboursé sans frais ni pénalité.

Les ventes s'annoncent d'ailleurs très bien pour le premier trimestre 2021.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation de cet emprunt.

Le conseil municipal établit les nouveaux tarifs 2021 comme suit :

Tarifs location salle des Loisirs au 1^{er} janvier :

Evénements	2021			
	Commune		Hors Commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Vin d'honneur	132	171	171	193
Location Jour Spectacle sans repas 9h - 19h	221	282	282	329
Location Soirée 14h - 2 h	256	316	316	377
Location Journée Complète Saint Sylvestre 9h - 2h	329	414	414	488
Location 2 jours 9h le 1er jour jusqu'à 19h le 2ème jour	464	573	573	658
Prise de la salle dès le vendredi après-midi (supplément)	+ 42	+ 42	+ 52	+ 52
Réunion	111	132	132	160
Location de la sono	57	57	57	57

Lors de la réservation de la salle des loisirs, il sera demandé de verser :

- Un acompte de 78€ pour les locations supérieures à 158€
- Un acompte de 47€ pour toutes les autres locations

Deux chèques de caution devront être remis le jour de la prise des clés : 385€ (locaux) et 100€ (ménage).

Une remise à hauteur de 40% est accordée aux associations de la commune (la 1^{re} location de l'année est gratuite pour chacune des écoles).

Les Tarifs « été » sont applicables du 15 avril au 14 octobre et « hiver » du 15 octobre au 14 avril de chaque année.

Tarifs location salle du Verger au 1^{er} janvier 2021 :

Evénements	2021	
	Eté	Hiver
Vin d'honneur - Réunion	71	94
Repas - Soirée	132	171
Week End	243	304

Pour les locations à usage privé, une demande d'acompte lors de la signature du contrat sera demandée, soit :

- 78€ pour les locations supérieures à 158€
- 47€ pour toutes les autres locations

Les locations seront gratuites pour toutes les associations communales.

Il n'y a aucune distinction entre les habitants de Montigné le Brillant et les personnes extérieures à la commune pour la salle du Verger.

Deux chèques de caution devront être remis le jour de la prise des clés : 250€ (locaux) et 60€ (ménage). Questions et Remarques diverses :

- La location doit se faire dans le respect du règlement intérieur de ces 2 salles, avec états des lieux à la prise et à la remise des clés.
- Association Adada (association les Amis D'Antho D'Abord) : la gratuité n'a pas été avérée pour l'année 2019, il n'y a pas eu de DCM 2019 sur ce sujet, la municipalité est dans l'obligation de faire régler cette facture.

- Il est décidé pour la salle des Loisirs une remise à hauteur de 40% aux associations de la commune pour les activités à but lucratif (la 1ère location de l'année est gratuite pour chacune des écoles). Pour leurs activités à but non lucratif (ex. : assemblée générale), la salle sera gratuite.
- Rappel : La Salle des Associations au complexe sportif est ouverte à toutes les associations de la commune.

FIXATION DU MONTANT DES SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES CLASSES DECOUVERTES ET DES PROJETS ET/OU SORTIES PEDAGOGIQUES DES 2 ECOLES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Maintien de la subvention actuelle avec revalorisation de 2%, limite du reliquat à 3000€.

DOSSIERS DOTATIONS 2020 ET 2021

Un récapitulatif des demandes en cours est présenté, une réunion plénière sera faite sur ce sujet début 2021.

- DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux), dossiers en cours 2021 :
 - Priorité N°1 Candélabres Rue des Primevères
 - Priorité N°2 : Clocher de l'église (acrotère, charpente et couverture Associée à une demande de DSIL (demande spécifique à l'investissement local)
- Plan de relance départemental 2021
Deux priorités sont inscrites à ce plan de relance pour notre commune :
 - La municipalité a constitué un dossier de demande de subvention départementale afin de développer son axe « communication » ainsi que l'affichage administratif en mairie.

Après plusieurs analyses de devis, la société Lumiplan a été retenue pour la fourniture d'un panneau lumineux. Après plusieurs tests, il semble que l'implantation la plus appropriée soit au cœur de bourg au niveau du parking du Pétoulet.

Le conseil municipal décide la mise en oeuvre de ce projet à l'endroit préconisé conjointement par les commissions Travaux et Communication.

De plus, le conseil municipal décide la fourniture et pose de nouveaux panneaux d'affichage administratif à proximité de la mairie.

- Eaux pluviales rue des Ecoles et chemin des Ecoliers : La commission travaux a retenu les travaux d'amélioration des écoulements des EP au niveau de l'intersection de la rue des écoles et du chemin des écoliers. En effet, un goulot d'étranglement se fait au niveau de l'avaloir Rue des écoles car la conduite a un diamètre plus petit que celle en amont de l'avaloir.

De plus, l'évacuation établie (ruisseau - servitude dans la propriété Durand) est par endroit de section réduite, doit être reprofilée et stabilisée sur ses côtés.

Un nouveau contact sera pris avec le propriétaire riverain.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES

Le Conseil municipal donne son autorisation à M. le Maire pour les passations d'écritures comptables entre articles et les décisions modificatives nécessaires aux équilibres budgétaires, pour le budget principal et pour les budgets annexes (fonctionnement et investissement) en fin d'année civile.

Celles-ci seront détaillées lors du prochain Conseil municipal de janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Formation sur le Budget communal

Le maire Gérard Travers et la première adjointe Nathalie Forêt-Vettier ont suivi une formation le mardi 15 décembre dispensée par l'AMF 53.

- Régularisation d'heures supplémentaires 2018/2019

Une demande a été faite au maire. Ces heures n'ont pas été payées ou récupérées durant la mandature précédente. L'équipe municipale actuelle se doit donc de régulariser la situation financière et administrative.

- Accueil en Mairie

Le conseil municipal décide la mise en place d'un cahier de consignation des appels et venues en mairie afin de mieux établir les besoins du secrétariat notamment sur les horaires d'ouverture de la mairie aux usagers.

3- ENFANCE JEUNESSE SENIORS

ANIMATION ENFANCE-JEUNESSE : COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES 01, 04 ET 11 DECEMBRE

Mise en place d'une animation jeunesse :

Une réflexion est en cours à la fois sur la commune (en dehors des vacances scolaires) et en collaboration avec la commune d'Ahuillé sur les semaines de congés des enfants. Pour ce faire, chaque commission enfance-jeunesse des 2 communes organise des temps de concertation avec les jeunes jusqu'au 15 janvier 2021. Une trame de questions a été produite et ajustée à chaque collectivité.

Sur Montigné deux temps d'étude de besoins sont proposés aux jeunes de 10 à 15 ans en complément du questionnaire distribué à tous. Le mercredi 17 décembre, 19 jeunes se sont retrouvés autour d'un goûter pour exprimer leurs attentes, encadrés par Jonathan Lebourdais et à tour de rôle par les deux services civiques, Cacia et Lucy. De nombreuses idées ont vu le jour et les besoins ont été mieux cernés. : sorties, projets, lieux... Cette première démarche et le déroulement ont été très appréciés tant par les enfants que les parents. Une seconde rencontre aura lieu le mercredi 23 décembre, salle du Verger.

Une rencontre avec les homologues d'Ahuillé est prévue mi-janvier pour évaluer la situation et entamer l'étape suivante : l'organisation concrète, pour une mise en route dès les vacances d'avril 2021. La question de l'encadrement est au cœur des préoccupations avec le recrutement d'un animateur jeunesse à temps partiel (vendredi soir, samedi et mercredi). Le directeur de l'accueil de loisirs de l'été dernier qui a donc déjà œuvré pour la commune serait un candidat idéal et sérieux pour ce poste. Diplômé d'un BPJEPS, il est à la recherche d'heures supplémentaires en complément de son temps partiel pour la ville de Laval (heures effectuées en journée). Ce recrutement devra être à budgétiser pour février 2021.

Chantiers Argent de poche :

Au vu des conditions sanitaires, pas de chantiers réalisés en octobre 2020.

Le souhait pour 2021 est de positionner l'organisation des différents chantiers à l'année sur l'ensemble des vacances scolaires en y associant les employés communaux, les élus délégués (Pascal Poirier et Jonathan Lebourdais) et le service jeunesse (Anne-sophie Legourd). L'objectif est de proposer aux jeunes des chantiers qui associent l'apprentissage de travaux manuels, les besoins de la collectivité, les idées de l'animation jeunesse et celles des employés communaux référents.

La planification avec les agents techniques est prévue le 09 janvier 2021.

Laval Agglo (gestionnaire du dispositif) demande une planification pour mi-janvier et rappelle l'aspect pédagogique du dispositif, ce qui correspond parfaitement à notre démarche de travail.

Fin du stage de Florian Beaufort :

Fin des 4 semaines de stage au sein du service enfance-jeunesse avec notamment la sensibilisation des enfants au handicap sur le temps du mercredi et de l'accueil périscolaire. L'approche privilégiée a été celle de la réflexion commune avec les enfants (débat, quizz...) pour l'inclusion des enfants différents. Florian a construit des outils pédagogiques qui pourront être repris par les équipes et les parents.

Le projet autour de l'armoire solidaire a eu l'adhésion de certains habitants, cette action mérite une suite favorable. A étudier.

CCAS (COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Au regard de la fusion du budget du CCAS avec le budget communal, il est proposé le maintien d'une commission sociale sur la commune en conservant les membres actuels afin de :

- garder la maîtrise sociale sur la commune au vu d'une évolution possible des compétences de l'agglomération sur le sujet (CIAS))
- maintenir la confidentialité des situations en commission restreinte et non en conseil municipal. (Solution évoquée, approuvée et saluée par l'AMF).

Le règlement intérieur proposé à la commission (organisation, gouvernance et confidentialité) a été validé à l'unanimité.

En remplacement du repas du CCAS et avec l'enveloppe budgétaire initiale du repas des aînés, la commission a décidé de la mise en place de bons d'achats d'une valeur de 10€ à faire valoir auprès des commerçants de la commune. Le Pétoulet, la boulangerie, AGRIAL, le salon de coiffure, "La beauté de l'ongle", l'esthéticienne "poudre de fée" et les vêtements du commerçant ambulant D. Sauvé, seront contactés pour connaître leur adhésion à ce dispositif.

La distribution des coupons pour les foyers concernés, soit près de 134 ménages de plus de 65 ans, se fera en même temps que celle du journal communal, la seconde quinzaine de janvier 2021. Pour cela, la commission se retrouvera le lundi 12 janvier 2021 à 18h.

Le portage des repas du CCAS sera pris en charge par les élus et les bénévoles pendant les 15 jours des vacances scolaires de NOËL.

La distribution des 7 colis de NOËL en maison de retraite se fera à partir du 5 janvier 2021. Afin de respecter les gestes barrière, ceux-ci seront malheureusement déposés à l'accueil des établissements concernés sauf si changements dans la réglementation sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Prévention des écrans, pour les enfants des 2 écoles :

Après proposition, le conseil municipal décide la reconduction de la formation sur la prévention des écrans : format de 5 séances auprès des écoles avec reprise des 3 premières séances pour un coût préférentiel de 120€ au lieu de 250€.

- Achat d'équipement pour le personnel :

2 chaises de bureau, 1 tabouret roulant et claustres pour le restaurant scolaire.

- Remerciements

Gérard TRAVERS lit le courrier de Madame Barais, envoyé suite au décès de son mari.

COMTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE DU 5 DECEMBRE (CHEMINS COMMUNAUX)

De nombreux chemins dont les accotements doivent être arasés ont été recensés. Ils feront l'objet de travaux par l'entreprise Salmon cet hiver jusqu'au printemps.

- Le houx
 - La Fellerie-la Bethelais
 - Vieille cour
 - Colombette
 - Une portion du chemin de La coudre
 - Bas de la route d'Astillé
- Travaux d'urgence,
- Remise en état des chemins de la Fellerie : un empierrement des nids de poule est programmé ainsi que la mise en place de point à temps au printemps.
 - Concertation avec les riverains du chemin privé de la Vieille cour pour une intervention afin de résoudre des problèmes d'écoulement.
- Empierrement des chemins publics : certains chemins ont été déjà empierrés. Nous rappelons que cela se fait à la demande des usagers comme les années précédentes.
- Signalétique des lieux-dits et adressage :
- la Ruffinière, la signalétique actuelle est insuffisante, cela pose des problèmes notamment lors de livraisons par les transporteurs.
 - Le hameau du Venage, nouvelle signalétique à mettre en place.
- Réfection eaux pluviales lotissement du hameau de la Paillardière :
Les écoulements des eaux pluviales du parking impasse de la Paillardière ne se font pas vers l'avaloir et engendrent des inondations chez un particulier. Un regard filant le long de la bordure et reliant l'avaloir existant permettra un retour à la normale. Proposition validée.
- Circulation dangereuse :
Le conseil municipal décide de mettre en œuvre de manière **provisoire** :
- la circulation à sens unique via le parking de la salle des loisirs vers la rue de Narbonne. Un marquage et une signalétique appropriés seront mis en place.
 - une limitation de vitesse à 50 km/h sur tout le chemin du Coudray avec le maintien de la circulation en double sens. La dangerosité de ce chemin est avérée du fait de vitesses excessives constatées par les riverains.

Le conseil municipal rappelle à la prudence les usagers de la Côte des murs dans le lotissement du Coudray ; ce point dangereux fréquenté par les piétons fera l'objet d'une concertation afin d'en déterminer l'aménagement au premier semestre 2021.

(Cf. CM du 19 novembre 2020 : Un groupe de travail sur la circulation sera mis en place au cours du premier semestre 2021. Il portera sur les nombreuses difficultés rencontrées dans le bourg mais aussi en campagne.)

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX URBANISME DU 17 DECEMBRE

- Chemin de la coudre
Problème de chaussée fortement dégradée par le passage de transport de déblais vers la carrière de la Coudre : un échange va être engagé avec l'entreprise de transport et le propriétaire de la décharge pour la prise en compte du problème, afin de trouver une solution durable. De plus, le conseil municipal décide de mettre en place une interdiction de circulation aux 3.5t sauf riverains en amont et en aval du hameau "la lande aux fileux-le houx".
- Toit de l'église et acrotère
L'acrotère et le toit de l'église doivent faire l'objet de travaux importants. Voir demande de subvention DETR.

- Chemin des écoliers : cf chapitre Finances (plan de relance départemental)
- Maison Fouquet : suite à la démolition, de petits travaux de maçonnerie sont à prévoir sur le mur arrière de la Forge.
- Locatif rue des écoles : Des travaux de réfection de la dalle béton couvrant le garage côté rue des écoles sont à envisager.
- Bâtiment de la ludothèque : la mise en place de témoins/jauges permet d'assurer la surveillance des fissures en façade.
- Terrain de foot et salle des associations : de nombreuses actions sont planifiées au niveau des vestiaires et du terrain d'honneur pour 2020/2021.

5- VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE

- 30 novembre : Elaboration du journal communal dans le but d'une diffusion prévue en janvier 2021. La date de la commission relecture du journal prévue le 16/12 a été reportée au lundi 21/12. La nouvelle municipalité souhaite s'adapter aux enjeux d'une communication digitale :
 - Création d'un compte Facebook qui est un réseau de référence pour les 25/49 ans ;
 - Instagram : réseau de référence pour les 15/25 ans ;
 Ces outils complémentaires aux journaux municipaux et aux panneaux d'affichage permettent une meilleure communication entre et avec l'ensemble des Montignéens.
- 8 décembre : Organisation de la fête du jeu
 La commission a trouvé préférable le report de la date de la fête du jeu à l'automne par crainte d'une situation sanitaire non stabilisée au printemps. La date prévue initialement pour la fête du jeu était le 13/02/21.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR INVESTISSEMENT : PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATIONS ET AFFICHAGE ADMINISTRATIF

Nous avons démarché Laval Agglo et le Conseil Départemental pour une demande de subvention. Il se trouve que le CD53 a mis en place en octobre le Plan Mayenne Relance ; le projet panneau d'affichage lumineux remplit les conditions pour bénéficier de cette subvention.

La municipalité doit participer à un minimum de 20% HT de l'investissement. En début de mandat, nous avons eu l'occasion de solliciter les responsables de l'ASLM pour savoir s'ils pouvaient envisager une aide au financement de ce panneau. La subvention à laquelle la municipalité peut prétendre remet en cause cette sollicitation.

=> Si l'ASLM désire investir, le conseil municipal oriente l'association à s'équiper en lien direct vers ses activités, par exemple un pare-ballons.

Panneau d'affichage lumineux :

La société retenue par le groupe de travail est la société LUMIPLAN car elle répond aux 2 critères :

- souhaits de LED blanc et double face

La fourniture du panneau et accès à une interface utilisateur s'élève à 13600€.

A cela s'ajoute le coût de réalisation du branchement et de l'abonnement ainsi que celui du bloc béton pour assurer la stabilité (environ 1200€).

Panneaux d'affichage extérieur à la mairie : des devis seront examinés prochainement.

BILAN TELETHON

Nous regrettons tous qu'aucune action n'ait pu avoir lieu cette année du fait des conditions sanitaires. Toutefois, des urnes ont été mises à l'accueil des loisirs et à la boulangerie. Des flyers ont été mis à disposition à la bibliothèque et à la ludothèque, chez les commerçants et distribués dans les cartables des enfants.

Il a été remis à l'AMF Téléthon 53 la somme de 129 €, dont un chèque d'une association montignéenne.

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux de la Municipalité 2021 :
Dans le contexte sanitaire actuel, les vœux de la municipalité ne pourront être organisés le 8/01/2021 comme initialement prévu.
Une réflexion est envisagée pour une présentation des vœux via le site internet communal.
- Information de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat :
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat se mobilise auprès des entreprises et propose des actions de soutien aux artisans : aide à la transition digitale, communication sur les dispositifs de l'Etat et des collectivités territoriales et soutien psychologique.
- Proposition d'adhésion au Comité FF Randonnée Mayenne :
Le forfait annuel s'élève à 40€. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette adhésion (nous avons eu confirmation que la municipalité n'avait pas adhéré les 4 années précédentes).
- Remerciements des bénévoles de la bibliothèque pour les chocolats.

6- LAVAL - AGGLO

Opération tickets commerçants et adhésion des commerçants montignéens (opération valable du 10/12/20 au 28/02/21)

Info aide financière aux T.P.E. et P.M.E. par Laval Agglo (comme au 1er confinement)

Calendrier de l'avent virtuel Laval Tourisme : la Municipalité a souhaité participer cette année à la constitution du calendrier de l'avent virtuel : une photo de la commune lors des illuminations est visible sur le site <http://www.laval-tourisme.com/> à la case du 11 décembre 2020.

7- QUESTIONS DIVERSES

Les locations de salles aux particuliers sont toujours suspendues.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le Jeudi 21 janvier 2021 à 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H30.

Visé par le secrétaire de séance,

Roger GODIN

Le Maire,

Gérard TRAVERS